ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

El Salvador

Question écrite n° 3698

Texte de la question

M. Jean-Claude Bireau souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur la situation du lycee francais de San Salvador, a El Salvador. Depuis l'annee scolaire 1991-1992, cet etablissement est centre regional pour l'examen du baccalaureat. Auparavant, les eleves de terminale devaient aller a Mexico subir les epreuves. Cette nouvelle realite renforce la volonte des eleves de ce pays, longtemps marque par la guerre et engage aujourd'hui dans le construction de la paix, de poursuivre leurs etudes en France. Helas, le nombre de bourses reste tres faible. Il lui demande s'il est raisonnablement possible d'envisager une augmentation de ce quota pour l'annee scolaire 1993-1994.

Texte de la réponse

Afin de permettre aux anciens eleves etrangers de notre reseau scolaire de poursuivre des etudes en France, l'agence pour l'enseignement francais a l'etranger attribue des bourses aux bacheliers ayant obtenu une mention « tres bien » ou « bien » et inscrits en classes preparatoires aux grandes ecoles, en instituts d'etudes politiques, en instituts universitaires de technologie ou en instituts nationaux de sciences appliquees. Cent cinquante etudiants beneficient actuellement de bourses d'excellence, dont le montant total s'eleve a 10,5 MF pour 1993. Parmi eux figurent pour l'instant tres peu d'anciens eleves du lycee francais de San Salvador, mais l'attribution des bourses n'est limitee par aucun quota puisqu'elle obeit a la valeur individuelle des dossiers et a l'orientation choisie par le futur etudiant : rien ne s'oppose donc a une augmentation du nombre des bourses accordees a El Salvador qui repondrait ainsi a la volonte des eleves salvadoriens de notre lycee de completer leur formation en France.

Données clés

Auteur : M. Bireau Jean-Claude
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3698
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1938
Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3783